



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 mai 2025 **Salle communale – Ursy – 20.00 heures**

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 19 du 9 mai 2025, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic

Scrutateurs : Angéloz Anne, Dizerens Daniel, Romanens Annick

Présents : 94 citoyennes et citoyens (3.27 % de 2874 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 février 2025
2. Comptes 2024 – ancienne Commune d'Ursy
 - 2.1 Compte de résultats
 - 2.2 Compte des investissements
 - 2.3 Rapport de gestion
 - 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 2.5 Approbation
3. Comptes 2024 – ancienne Commune de Montet-Glâne
 - 3.1 Compte de résultats
 - 3.2 Compte des investissements
 - 3.3 Rapport de gestion
 - 3.4 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 3.5 Approbation
4. Nomination de l'organe de révision pour les exercices comptables 2025-2027
5. Approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire
6. Approbation de la modification des statuts de l'Association de communes pour l'Adduction d'eau de la Glâne Sud-Ouest (AGSO)
7. Approbation des comptes 2024 de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU)
8. Nomination de la commission financière
9. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme trois scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente l'assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités. La presse est également excusée ce soir.

L'ordre du jour proposé comprend 9 points. Il convient de préciser que le point 7, relatif à l'approbation des comptes 2024 de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy, ne figurait pas dans l'ordre du jour publié dans le journal communal en raison d'une modification des directives du Service des communes. En revanche, l'ordre du jour publié dans la Feuille officielle, transmis aux citoyens actifs et affiché au pilier public est complet et conforme. Il est rappelé que le bulletin d'information communal ne constitue pas une convocation officielle.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 février 2025

Le procès-verbal, joint au journal d'information du mois de mai 2025, ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 94 NON 0 Abstentions 0

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 17 février 2025 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2024 – ancienne Commune d'Ursy

M. le Syndic relève que les comptes 2024 bouclent avec un excédent de produits de CHF 34'429.91 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 588'555.75. Ce résultat comprend un produit extraordinaire qui est l'amortissement de la réserve de réévaluation constituée lors du passage à MCH2 pour CHF 912'538.00. Le résultat opérationnel montre un excédent de charges de CHF 970'568.94. Ce chiffre correspond au résultat du ménage communal et peut être comparé aux résultats des années précédentes.

2.1 Compte de résultats

M. le Syndic présente et commente les comptes 2024 de l'ancienne Commune d'Ursy.

Récapitulation du compte de résultats en CHF

Libellé	Comptes 2024		Budget 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration générale	1'181'174.04	261'475.37	1'298'970.00	312'510.00
1. Ordre et sécurité publics	434'835.71	160'640.00	442'381.91	171'540.00
2. Formation	6'233'462.35	1'055'302.98	6'158'757.20	951'044.10
3. Culture, sport et loisirs	536'872.45	66'508.25	586'098.90	60'900.00
4. Santé	1'719'475.55	21'589.05	1'900'900.30	25'900.00
5. Prévoyance sociale	1'812'918.58	73'958.95	1'882'897.35	69'650.00
6. Trafic et télécommunications	980'208.95	199'479.95	1'070'112.00	161'450.00
7. Protection et aménag. du territoire	1'546'357.91	1'470'922.51	1'745'591.15	1'636'866.25
8. Economie publique	99'264.94	17'700.00	102'971.15	0.00
9. Finances et impôts	390'706.23	11'607'699.65	261'843.39	11'472'107.25
Clôture – excédent de revenus	34'429.91			

Explications des principales variations :

0. Administration générale :

Remboursement des salaires : remboursement des assurances pour le personnel en arrêt maladie ou accident.

Imputation internes pour salaires administration : répartition des heures du personnel dans les divers dicastères.

Entretien des bâtiments et des immeubles : report des travaux concernant le parc à vélos à la gare de Vauderens en 2026 et diminution des charges concernant les entretiens courants.

1. Ordre et sécurité publics :

Participation à l'association Pompiers Glâne-Sud de CHF 20'691.88 : perte de l'exercice 2024 en lien avec la reprise du centre de secours par les Secours Sud Fribourgeois (SSF). Cette perte est compensée avec l'excédent de produits de l'année 2023.

Participation financière aux Secours Sud Fribourgeois (SSF) CHF -17'118.21 : remboursement de l'excédent de produits pour les années 2023 et 2024.

2. Formation

Participation au cycle d'orientation : la différence provient du remboursement concernant les comptes 2023. Lors du bouclage des comptes communaux 2023, nous n'avons pas le compte du COGL.

Participation communale à l'AES intercommunal différence de CHF 51'501.52. La part communale représente une charge importante. Lors de l'élaboration du budget en octobre 2023, nous nous sommes basés sur la capacité économique des familles, estimée au moment de la facturation en septembre 2023. Prélèvement de la totalité de la réserve AES : CHF 23'362.90.

Salaires du personnel de l'accueil extrascolaire : augmentation de CHF 70'781.50 en raison du taux de fréquentation de l'accueil (70 enfants).

Remboursement des salaires du personnel AES : CHF -17'017.83, remboursement des assurances sociales concernant le personnel en arrêt maladie ou accident.

Attribution à la réserve AES : la perte n'a pas permis de verser un montant comme initialement prévu.

Subventions aux familles Commune de Montet CHF 34'075.25 : Lors de l'établissement du budget en octobre 2023, nous nous sommes basés sur la capacité économique des familles de la commune de Montet, estimée au moment de la facturation de septembre 2023. Cette estimation est normalement valable jusqu'en juin de l'année suivante. Cette année, cependant, des changements dans la capacité économique sont survenus après la facturation, ce qui a eu un impact significatif pour la commune de Montet.

Remarque générale : participation au déficit de l'AES pour les communes de Montet et Ursy, CHF 69'808.87.

3. Culte, sport et loisirs :

Participation pour le sport : diminution des coûts en raison des travaux de rénovation du bâtiment communal.

4. Santé :

Réseau Santé de la Glâne : les diminutions des charges sont dues aux remboursements effectués concernant les comptes 2023 sur l'année 2024.

Secours Sud Fribourgeois : remboursement sur les comptes 2024 des excédents de produits 2023 et 2024.

5. Prévoyance sociale :

AGR – petite enfance : soldes des acomptes de l'AGR pas facturé aux communes, prélèvement sur le fond de trésorerie.

Service social intercommunal : CHF -50'025.15, budget surestimé.

6. Trafic et télécommunications :

Salaire des employés communaux : CHF -21'526.25. Nous avons prévu CHF 15'000.00 pour du personnel supplémentaire.

Remboursement de salaires du traitement CHF -14'506.15 : remboursement des assurances sociales pour le personnel en arrêt maladie ou accident.

Entretien des routes et de l'éclairage CHF -42'708.95 : moins d'entretien que prévu, peu de neige.

7. Protection et aménagement du territoire :

Approvisionnement en eau : ce chapitre est autofinancé à 100 % avec un prélèvement au fond spécial maintien et au financement spécial équilibre du compte. Les taxes ne permettent pas d'autofinancer ce chapitre.

Crédit d'étude Rte de Morlens et Rte d'Ursy à Vuarmarens, inférieur au budget.

Achats d'eau à l'association régionale : l'année 2024 a été pluvieuse, moins d'achat d'eau à l'AGSO, CHF -50'177.55.

Traitement des eaux usées : ce chapitre est autofinancé à 100 % avec un prélèvement au financement spécial équilibre du compte. Les taxes ne permettent pas d'autofinancer ce chapitre.

Entretien et rénovation des installations : crédit d'étude pour l'équipement du quartier réservé à la nouvelle déchetterie non dépensé.

Imputations internes et intérêts : les investissements concernant le traitement des eaux usées n'ont généré aucune charge d'intérêts en 2024.

Participation d'Elsa Group CHF -32'248.35. L'entreprise paie la taxe de traitement des eaux en fonction du degré de pollution. Des analyses hebdomadaires sont effectuées pour déterminer le taux moyen de pollution.

Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC CHF -16'408.45 : prélèvement inférieur au budget.

8. Economie publique :

-

9. Finances et impôts :

Pertes sur créances effectives : ce poste n'est jamais budgétisé. Tous les actes de défaut de biens qui ne permettent pas de continuer une poursuite sont mis dans les pertes sur débiteurs chaque année. Ces créances sont ensuite suivies par une entreprise de recouvrement.

Impôts sur les personnes physiques : le budget a été établi selon la statistique fiscale reçue du Service cantonal des contributions. Le montant est supérieur au budget de CHF 67'786.90.

Impôt à la source : différence de CHF 29'571.15.

Impôts sur les personnes morales CHF -403'460.00. Le budget a été établi selon la statistique fiscale reçue du Service cantonal des contributions. On constate que les impôts sur les personnes morales sont en baisse et qu'à l'avenir il ne faudra plus tenir compte de ces rentrées supplémentaires pour équilibrer nos comptes.

Réévaluation ducroire CHF 30'000.00. Il s'agit d'un revenu comptable qui permet annuellement d'ajuster la provision pour pertes sur débiteurs au bilan.

Impôts spéciaux CHF 405'509.55 : le budget a été établi selon les recommandations du Service cantonal des contributions.

Intérêts des créances CHF 33'445.10. Le renouvellement des emprunts et les emprunts sur les investissements ont généré une charge supplémentaire car les taux étaient plus élevés. Comme la commune n'a plus de trésorerie, nous devons recourir à l'emprunt pour le financement de la majorité de nos investissements.

Compte de résultats à trois niveaux

Libellés	Comptes 2024	Budget 2024
Charges de personnel	1'773'297.72	1'827'585.00
Charges de biens et services et autres expl.	1'947'151.16	2'100'863.00
Amortissements du patrimoine administratif	1'405'604.15	1'395'980.00
Attributions aux fonds et financement spéciaux	158'678.00	176'466.00
Charges de transfert	9'149'280.40	9'428'185.96
Subvention à redistribuer	-	-
Revenus fiscaux	-9'323'342.35	-9'223'300.00
Revenus régaliers et de concessions	-	-
Taxes	-2'052'940.50	-2'082'970.00
Revenus divers	-77'996.73	-74'175.00
Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux	-150'610.86	-269'788.85
Revenus de transferts	-1'866'565.12	-1'757'591.40
Subventions à redistribuer	-	-
Résultat de l'activité d'exploitation	-962'555.87	-1'521'254.71
Charges financières	273'268.02	251'543.39

Revenus financiers	265'254.95	228'600.00
Résultat provenant de financement	-8'013.07	-22'943.39
Résultat opérationnel	-970'568.94	-1'544'198.10
Charges extraordinaires	4'756.40	-
Revenus extraordinaires	1'009'755.25	955'642.35
Résultat extraordinaire	1'004'998.85	955'642.35
Imputations internes (comptes 39)	188'810.95	269'900.00
Imputations internes (comptes 49)	188'810.95	269'900.00
Résultat total, compte de résultats	34'429.91	-588'555.75

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

2.2 Compte des investissements

M. le Syndic présente le compte des investissements.

Investissements bouclés en 2024 en CHF

	Crédit voté	Coût final	Différence
Rénovation bâtiment Route d'Oron 4, Ursy	120'000.00	120'000.00	0.00
Achat d'un tracteur multifonctions	145'000.00	145'000.00	0.00
Total des investissements bouclés	265'000.00	265'000.00	0.00

Investissements non bouclés en CHF – patrimoine administratif

	Crédit voté	Comptes 2024	Report budget 2025
Rénovation bâtiment, Route de Moudon 5, Ursy	1'291'620.00	966'187.25	190'548.90
Subventions cantonales, Route de Moudon 5 Ursy	-31'317.00	0.00	-31'317.00
Transformation Route de Blessens 21, Vauderens	690'000.00	475'535.95	94'917.15
Aménagements routiers, crédit d'étude	100'000.00	33'580.40	46'011.70
Adduction d'eau village d'Ursy	2'290'000.00	17'155.70	2'268'149.40
Crédit d'étude mesures PGEE	55'000.00	0.00	16'690.00
Mise en séparatif village d'Ursy	1'940'000.00	32'421.30	1'861'912.55
Mesures PGEE secteurs Ursy-Vauderens et Vuarmarens	2'400'000.00	45'665.90	2'332'348.40
Crédit d'étude nouvelle déchetterie	170'000.00	0.00	170'000.00
Plan d'aménagement local PAL	130'000.00	88'515.70	17'387.20
Total investissements reportés	9'035'303.00	1'659'062.20	6'966'648.30

Investissements non bouclés en CHF – patrimoine financier

	Crédit voté	Comptes 2024	Report budget 2025
Transformation Rte de Morlens 36, Vuarmarens	1'230'000.00	4'345.70	1'180'878.10
Total investissements reportés	1'230'000.00	4'345.70	1'180'878.10

Récapitulation des investissements nets 2024 en CHF

Bouclés (dépenses 2024)	265'000.00
Non bouclés (dépenses 2024)	1'659'062.20
Taxe de raccordements et participations de tiers	-140'092.85
Subventions	0.00
Investissements nets 2024	1'783'969.35

2.3 Rapport de gestion

M. le Syndic informe que le rapport de gestion ne sera pas lui celui-ci étant à disposition sur le site internet de la Commune.

Des informations sont données sur les indicateurs financiers.

- ✓ Le taux d'endettement de la commune représente 3,8 fois les revenus annuels, ce qui est nettement supérieur au seuil de référence fixé à 1.
- ✓ Degré d'autofinancement : la commune ne finance que 17 % de ses investissements avec ses propres ressources, le reste étant couvert par l'endettement.
- ✓ La charge d'intérêts reste contenue, car les emprunts liés aux futurs investissements n'ont pas encore tous été contractés.
- ✓ La dette par habitant continue d'augmenter en lien avec le niveau de nos investissements et le développement des infrastructures.
- ✓ Avec un taux d'autofinancement de seulement 2 %, cela signifie que 98 % des investissements sont financés par l'emprunt, ce qui traduit une forte dépendance vis-à-vis des établissements financiers.

Comment améliorer la situation ?

- ✓ Améliorer l'épargne brute : augmenter les recettes (impôts, taxes) et optimiser les dépenses ;
- ✓ Prioriser les investissements, limiter les projets d'envergure qui nécessitent un fort endettement.

2.4 Rapport et préavis de la Commission financière

Madame Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport.

« Les comptes de l'exercice 2024 ont été révisés par la Société Fiduciaire Butty SA, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la loi sur les finances communales (LFCo).

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'assemblée communale à approuver les comptes 2024. Le résultat opérationnel boucle avec un excédent de charges de CHF 970'568.94 et le résultat total avec un excédent de produits de CHF 34'429.91 en tenant compte des charges et revenus extraordinaires. Le compte d'investissement se solde par un excédent de dépenses de CHF 1'783'969.35».

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

2.5 Approbation

Approbation du compte de résultats et du compte des investissements :

Compte de résultats : excédent de produits de CHF 34'429.91

Compte des investissements : excédent de charges de CHF 1'783'969.35

Décision :

VOTE : OUI 85 NON 0 Abstention 0

- ✓ Le compte de résultats et le compte des investissements 2024 de l'ancienne Commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

3. Comptes 2024 – ancienne Commune de Montet-Glâne

Pour la présentation des comptes 2024 de l'ancienne Commune de Montet-Glâne, M. le Syndic a le plaisir de passer la parole à M. Julien Ronce, Vice-Syndic, conseiller communal en charge des finances pour la présentation détaillée des comptes 2024.

3.1 Compte de résultats

M. Julien Ronce présente et commente les comptes 2024 de l'ancienne Commune de Montet-Glâne.

Récapitulation du compte de résultats en CHF

Libellé	Comptes 2024		Budget 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration générale	321'717.92	32'903.25	316'350.00	31'700.00
1. Ordre et sécurité publics	68'789.64	21'668.75	64'350.00	21'000.00
2. Formation	714'217.10	1'420.50	686'423.00	1'178.00
3. Culture, sport et loisirs	68'185.99	0.00	81'390.00	0.00
4. Santé	247'853.80	3'851.10	263'715.00	2'800.00
5. Prévoyance sociale	262'803.92	772.40	253'650.00	700.00
6. Trafic et télécommunications	80'095.99	0.00	91'535.00	0.00
7. Protection et aménag. du territoire	197'680.91	219'402.56	222'690.00	174'315.00
8. Economie publique	67'805.61	36'697.23	9'205.00	0.00
9. Finances et impôts	374'412.81	2'086'847.90	83'820.00	1'786'392.60
Clôture – excédent de revenus	293'997.93			

Explications des principales variations :

0. Administration générale :

Salaires du secteur financier : paiement des heures supplémentaires avant la fusion.

Traitement du personnel administratif : paiement du solde des vacances et des heures supplémentaires avant la fusion.

Acquisition de logiciels et licences : mise à jour du logiciel CoMMap pas prévu au budget

Amortissement planifié mobilier et matériel informatique : amortissement à 100 % en raison de la fusion.

Salle communale : stock et matériel de la cuisine mis à jour, CHF 2'590.00.

Salle communale, entretien et rénovation différence de CHF 11'477.60 : lave-vaisselle, plaques et four. Réparation porte d'entrée suite à l'effraction (2023), remboursée par l'assurance selon compte 0290.4260.00. Réfection de la peinture au moment de la réfection du parquet. Intervention d'urgence pour ouverture de la porte d'entrée et modification des cylindres selon les normes de sécurité.

1. Ordre et sécurité publics :

Participation AGR, frais communs : CHF 7'742.60 non prévu au budget.

Participation à l'APGS : perte de l'exercice 2024 de l'Association Pompiers Glâne Sud en lien avec la reprise du centre de secours par les Secours Sud Fribourgeois (SSF). Cette perte est compensée avec l'excédent de produit de l'année 2023.

Dissolution fonds construction abri PCi : remboursement du fonds de construction au canton. La réserve avait été dissoute par erreur en 2022.

2. Formation

Budget du cercle scolaire sous-estimé.

AES Ursy : le budget était basé sur la capacité économique des familles, estimée au moment de la facturation de septembre 2023, valable normalement jusqu'en juin de l'année suivante. Le montant des subventions accordées a été plus élevé que prévu. Charge supplémentaire CHF 12'152.50 et CHF 6'502.95 pour les infrastructures.

Frais de transports scolaires plus élevés que prévu.

Aide écoles spécialisées : charges liées et augmentation de la population par rapport au budget calculé.

3. Culte, sport et loisirs :

-

4. Santé :

Réseau Santé de la Glâne : charges liées régionales.

5. Prévoyance sociale :

Participation aux dépenses cantonales pour les institutions : charges liées cantonales.

6. Trafic et télécommunications :

Entretien des routes et éclairage : travaux au Chemin du Clos pas prévus lors de l'élaboration du budget, mais travaux urgents.

7. Protection et aménagement du territoire :

Approvisionnement en eau : ce chapitre est autofinancé à 100 % avec un prélèvement au fond spécial maintien et au financement spécial équilibre du compte.

Traitement des eaux usées : ce chapitre est autofinancé à 100 % avec un prélèvement au financement spécial équilibre du compte.

Frais de ramassage et décharge : frais plus élevés de ramassage, particulièrement les déchets encombrants et les déchets ménagers.

Gestion des déchets : taxe de base : taxes de base pour les années 2023 et 2024 facturées en 2024 afin que la facturation soit à jour au 31 décembre 2024. Produits supplémentaires : CHF 25'475.35.

Frais d'entretien ruisseau beauregard : coffrage du ruisseau pas prévu mais réparé afin d'éviter des dégâts d'inondation sur la parcelle.

Mur de soutènement du chemin forestier de la grotte suite à l'effondrement du chemin dû aux intempéries fin 2023 et début 2024. Travaux subventionnés à 60 % environ par le Service des forêts et de la nature. Charge nette : CHF 24'464.80.

8. Economie publique :

-

9. Finances et impôts :

Impôts des personnes morales des années 2022 et 2023 exceptionnels, CHF 143'314.84.

Entretien et rénovation des bâtiments : installation d'un store pour l'appartement de 4.5 pièces au rez et matériel pour la création d'une cave.

Compte de résultats à trois niveaux

Libellés	Comptes 2024	Budget 2024
Charges de personnel	210'205.40	231'668.00
Charges de biens et services et autres expl.	442'402.18	417'275.00
Amortissements du patrimoine administratif	135'378.80	124'105.00
Attributions aux fonds et financement spéciaux	24'660.00	-
Charges de transfert	1'246'173.35	1'251'510.00
Subvention à redistribuer	-	-
Revenus fiscaux	1'705'167.65	1'460'400.00
Revenus régaliers et de concessions	-	-

Taxes	185'249.33	143'578.00
Revenus divers	60'665.30	40'000.00
Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux	1'294.54	13'325.00
Revenus de transferts	229'490.27	187'794.00
Subventions à redistribuer	-	-
Résultat de l'activité d'exploitation	123'047.36	-179'461.00
Charges financières	50'746.03	48'570.00
Revenus financiers	142'228.00	93'520.00
Résultat provenant de financement	91'481.97	44'950.00
Résultat opérationnel	214'529.33	-134'511.00
Charges extraordinaires	-	-
Revenus extraordinaires	79'468.60	79'468.60
Résultat extraordinaire	79'468.60	79'468.60
Résultat total, compte de résultats	293'997.93	-55'042.40

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

3.2 Compte des investissements

M. Julien Ronce, Vice-Syndic, présente le compte des investissements.

Investissements bouclés en 2024 en CHF

	Crédit voté	Coût final	Différence
Remplacement du parquet de la salle communale	30'000.00	25'642.50	-4'357.50
Aménagement d'une place de jeux	160'000.00	159'875.70	-124.30
Aménagement du carrefour, chemin piétonnier et passage piéton	98'620.00	74'829.85	-23'790.15
Total des investissements bouclés	288'620.00	260'348.05	-28'271.95

Investissements non bouclés en CHF – patrimoine administratif

	Crédit voté	Comptes 2024	Report budget 2025
Création d'un passage piéton Route d'Ursy	37'000.00	2'597.20	31'950.00
Rénovation du réservoir d'eau communal	550'000.00	4'659.45	452'633.00

Récapitulation des investissements nets 2024 en CHF

Bouclés (dépenses 2024)	235'098.80
Non bouclés (dépenses 2024)	7'256.65
Taxe de raccordements et participations de tiers	-18'622.40
Transfert du PA au PF	-43'450.00
Investissements nets 2024	180'283.05

3.3 Rapport de gestion

M. Julien Ronce, vice-Syndic, informe que le rapport de gestion ne sera pas lu celui-ci étant à disposition sur le site internet de la Commune.

Des informations sont données sur les indicateurs financiers.

✓ La plupart des indices financiers sont bons.

- ✓ La dette par habitant est basse étant donné qu'il n'y a pas eu d'investissements conséquents ces dernières années.

3.4 Rapport et préavis de la Commission financière

Monsieur Eric Reber, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport.

« Dans son rapport daté du 15 avril 2025, l'organe de révision, la fiduciaire Butty SA, confirme que la tenue des comptes et les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont conformes aux dispositions légales. Elle a également procédé à la vérification des comptes d'investissement. Elle a constaté la conformité des dépenses engagées avec les crédits d'investissement votés par l'Assemblée communale.

Sur la base des analyses détaillées, des explications reçues et des conclusions du rapport de l'organe de révision, la Commission financière émet un préavis favorable à l'approbation des comptes 2024 et propose à l'Assemblée communale de suivre la recommandation de l'organe de révision et d'approuver les comptes annuels 2024 tels que présentés ».

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

3.5 Approbation

Approbation du compte de résultats et du compte des investissements :

Compte de résultats : excédent de produits de CHF 293'997.90

Compte des investissements : excédent de charges de CHF 180'283.05

Décision :

VOTE : OUI 85 NON 0 Abstention 0

- ✓ Le compte de résultats et le compte des investissements 2024 de l'ancienne Commune de Montet-Glâne sont approuvés à l'unanimité. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues des deux anciens Conseils communaux pour leur travail et leur souci de respecter les budgets votés, et plus particulièrement M. Julien Ronce pour le suivi des comptes de l'ancienne Commune de Montet-Glâne.

Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Mesdames Sophie Progin et Sidonie Dorthe, administratrices des finances des deux anciennes communes, ainsi qu'à Madame Magali Deillon, collaboratrice communale, pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2024. Au nom du Conseil communal, il remercie les membres des deux Commissions financières pour la très bonne collaboration et leur travail auxquels il associe l'organe de révision, la Fiduciaire Butty SA à Ursy.

4. Nomination de l'organe de révision pour les exercices comptables 2025-2027

M. le Syndic informe que l'organe de révision est nommé par l'Assemblée communale sur proposition de la Commission financière. La fiduciaire doit être agréée, elle est nommée pour un mandat de 1 à 3 ans renouvelable jusqu'à 6 ans au maximum.

La fiduciaire Butty SA avait le mandat d'organe de révision des deux anciennes communes. Ces derniers ont pris fin avec la révision des comptes 2024, et ne peuvent plus être prolongés.

La parole est passée à M. Dominique Gavillet, secrétaire de la Commission financière d'Ursy, pour la proposition des deux commissions financières.

« Les Commissions financières avec l'aide de l'administration communale ont procédé à un appel d'offres et 3 fiduciaires ont répondu, soit : Mafidu.com à Thierrens, Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle, Fiduciaire Marc Gobet SA à Romont. Lors de sa réunion du 3 décembre 2024, les

commissions financières de Montet et d'Ursy ont porté leur choix sur la société, domiciliée en Glâne, la fiduciaire Marc Gobet SA à Romont. Il est proposé à l'Assemblée communale d'attribuer le mandat de révision des comptes communaux à la Fiduciaire Marc Gobet SA à Romont, ceci pour une durée de mandat de trois ans ».

Décision :

VOTE : OUI 94 NON 0 Abstention 0

- ✓ La Fiduciaire Marc Gobet à Romont est nommée pour la révision des comptes des exercices 2025 à 2027 à l'unanimité.

5. Approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

M. le Syndic relève que la commune dispose d'un délai de deux ans pour adopter l'ensemble de ses règlements de portée générale. Le règlement de l'accueil extrascolaire était à disposition sur le site internet, il ne sera pas lu dans son intégralité. Les principales modifications seront commentées.

La parole est passée à Mme Chloé Savary, Conseillère communale en charge de l'accueil extrascolaire pour la présentation de ce règlement.

La Commune d'Ursy s'est dotée de l'application web MonPortail pour gérer la structure d'accueil extrascolaire. Les principales modifications concernent la mise en place de cette application.

Art. 2 alinéa 3

Un émolument de CHF 50.00 est facturé lors de l'établissement de chaque dossier d'inscription. Cette somme est perçue chaque année par enfant. Elle correspond aux frais administratifs de base.

Art. 3 alinéa 1

L'inscription se fait via le guichet virtuel MonPortail.

Art. 10 alinéa 5

En cas de non-respect des horaires de l'Accueil (horaire de fermeture), les retards sont facturés comme suit :

- De 5 à 15 min. CHF 10.00
- De 16 min. à 30 min. CHF 20.00
- Plus de 30 min. CHF 40.00

Art. 11 Barème des tarifs

- Inchangé

Art. 12 alinéa 1

Les parents approvisionnent un compte virtuel associé à leur compte utilisateur. Les frais liés aux prestations de l'AES sont déduits quotidiennement de ce compte, en fonction de la fréquentation réservée. Les parents choisissent librement le montant des acomptes qu'ils versent, étant précisé que le solde du compte virtuel doit en tout temps couvrir au minimum une semaine de prestations. En tout temps, les parents ont accès au détail des transactions sur MonPortail.

Art. 12 alinéa 4 et 5

La fréquentation n'est pas comptée lorsque les absences suivantes ont été communiquées 10 jours ouvrables avant :

- ✓ Le camp de ski ;
- ✓ Les journées officielles non obligatoires comme « la journée en tout genre »
- ✓ Les sorties scolaires ou les courses d'école ;

Toute unité complète ou entamée de fréquentation supplémentaire est facturée en sus, conformément au barème des tarifs d'accueil.

Préavis du surveillant des prix

En raison du fait que, selon l'art. 11.1 du règlement, le prix à la charge des parents ne dépasse pas les frais effectifs, après déduction du soutien financier du fonds (réforme fiscale), ils renoncent à formuler une recommandation.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Valérie Carrel, membre de la Commission financière d'Ursy.

«En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons examiné le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire qui vient de vous être proposé, plus particulièrement l'article 2 al. 3 et l'article 10 al. 5. En conclusion, les Commissions financières donnent un préavis favorable et invitent l'Assemblée communale à approuver ledit règlement tels que présenté».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	94	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ Le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire est approuvé à l'unanimité.

6. Approbation de la modification des statuts de l'Association de communes pour l'Adduction d'Eau de la Glâne Sud-Ouest (AGSO)

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge de ce dossier, pour la présentation des modifications des statuts de l'Association de communes pour l'Adduction d'Eau de la Glâne Sud-Ouest (AGSO).

Les nouveaux statuts étaient disponibles sur le site internet de la commune, ils ne seront pas lus intégralement, seules les principales modifications sont présentées.

Art. 2

Membres

¹ Sont membres de l'Association les communes de : Siviriez, Rue et Ursy.

² Seuls le secteur de Prez-vers-Siviriez pour la commune de Siviriez, ainsi que ceux de Blessens et de Rue pour la commune de Rue, sont concernés par les présents statuts.

Art. 7

Composition

¹ L'assemblée des délégués se compose d'un délégué par commune membre pour une participation finale aux investissements, selon l'annexe I, inférieurs à 10% et d'un délégué supplémentaire par tranche de 10% ou fraction de 10% de participation supérieure.

^{1bis} Une commune ne peut disposer de plus de la moitié des voix.

² Les délégués sont nommés par le conseil communal de chaque commune pour une législature ou pour le reste de celle-ci conformément à l'art. 115 al. 4 LCo.

³ Chaque délégué a droit à une voix. La composition est la suivante :

Siviriez 2, Rue 2, Ursy 4.

Art. 10

Attributions

L'assemblée des délégués a les attributions suivantes :

- a) élit le président et le vice-président de l'assemblée ;
- b) élit le président et les membres du comité de direction ;
- c) élit les membres de la commission financière ;
- d) désigne l'organe de révision ;
- e) décide du budget, approuve les comptes et prend acte du rapport de gestion ;
- f) exerce les autres attributions de nature financière conformément à la législation sur les finances ;
- g) décide de toutes les transactions immobilières en relation avec la poursuite de son but ;
- h) approuve le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) et les plans des projets ;

- i) elle adopte les règlements de portée générale, dont en particulier le règlement des finances ;
- j) fixe les indemnités et jetons de présence du comité de direction ;
- k) admet de nouvelles communes et fixe les conditions d'entrée sur proposition du comité de direction ;
- l) surveille l'administration de l'association ;
- m) décide des modifications des statuts ;
- n) approuve les contrats conclus conformément à l'art. 112 al. 2 LCo.

Art. 13

Composition

¹ Le comité de direction se compose d'un représentant pour chacune des communes de Rue, Siviriez et de trois représentants pour la commune d'Ursy.

² Chaque membre de l'Association propose son ou ses représentants à l'assemblée des délégués.

Art. 24 – Référendum

Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 300'000.00 sont soumises au référendum facultatif.

Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 1'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire.

Art. 37 - Dispositions finales

¹ Les présents statuts entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve de leur approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du canton de Fribourg.

² Les statuts du 10 novembre 2009 sont abrogés.

³ Les révisions partielles ont été approuvées par l'assemblée des délégués du 20 octobre 2021 et du 14 mai 2025.

Annexe 1 – participation nette à l'investissement au 31.12.95

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Ludovic Bürgi, membre de la Commission financière d'Ursy.

«En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons examiné les statuts qui viennent de vous être proposés, plus particulièrement l'article 24 al. 1 et al. 2 qui concernent le référendum. En conclusion, les Commissions financières donnent un préavis favorable et invitent l'Assemblée communale à approuver lesdits statuts tels que présentés».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	94	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La modification des statuts de l'Association de communes pour l'Adduction d'Eau de la Glâne Sud-Ouest (AGSO) est approuvée à l'unanimité.

7. Approbation des comptes 2024 de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU)

M. le Syndic informe que l'association de communes a été créée en 1985 par les 7 communes qui composaient la paroisse d'Ursy. Avec la dernière fusion entre Montet et Ursy, toutes les communes fondatrices sont aujourd'hui réunies au sein de la Commune d'Ursy. Par conséquent, l'ACSU va être dissoute de fait mais il reste un point à régler il s'agit de l'approbation des comptes 2024.

Pour la présentation de ces comptes, la parole est passée à M. Gilbert Butty, administrateur des finances de l'association depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis 40 ans.

Récapitulation du compte de résultats en CHF

Libellé	Comptes 2024		Budget 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	12'059.60	12'059.60	13'580.00	13'580.00
Culture, sport et loisirs	195'276.34	192'722.49	243'443.70	240'889.85
Postes non ventilables	0.00	2'553.85	0.00	2'553.85
Excédent de revenus/charges	0.00		0.00	

Résultats du compte général

Libellés	Comptes 2024	Budget 2024
Charges d'exploitation	207'163.05	305'778.70
Revenus d'exploitation	198'729.59	300'224.85
Résultat de l'activité d'exploitation	-8'433.46	-5'553.85
Charges financières	172.89	2'000.00
Revenus financiers	6'052.50	5'000.00
Résultat provenant de financement	5'879.61	3'000.00
Résultat opérationnel	-2'553.85	-2'553.85
Charges extraordinaires	0.00	0.00
Revenus extraordinaires	2'553.85	2'553.85
Résultat extraordinaire	2'553.85	2'553.85
Résultat total, compte de résultats	0.00	0.00

Compte des investissements en CHF

Libellé	Comptes 2024		Budget 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Sports				
Rénovation énergétique du bâtiment	1'225'843.20	0.00	1'650'000.00	0.00
Report des dépenses au bilan		1'225'843.20		1'650'000.00
Totaux	1'225'843.20	1'225'843.20	1'650'000.00	1'650'000.00

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Eric Reber, Président de la commission financière de Montet.

« En conclusion, se basant sur l'examen des documents et sur le rapport de l'organe de révision, la Commission financière constate que les comptes 2024 de l'ACSU présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux dispositions légales applicables. Par conséquent, et conformément à l'article 62 al. 2 let. e de la LFCo, la Commission financière préavise favorablement et propose à l'Assemblée communale d'approuver les comptes de l'ACSU pour l'exercice 2024, tels que présentés et révisés».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	94	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ Les comptes 2024 de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU) sont approuvés à l'unanimité.

8. Nomination de la commission financière

En préambule, M. le Syndic relève qu'en cas de fusion, l'assemblée communale doit procéder à la reconstitution des commissions relevant de sa compétence. Des informations sont données sur le mode d'élection conformément à la loi sur les communes et son règlement d'exécution.

La commission financière se compose d'au moins cinq membres, conformément à l'article 70 de la loi sur les finances communales.

- ✓ Proposition du Conseil communal, 5 membres élus par l'assemblée communale

VOTE :	OUI	94	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ Le nombre de membres à élire est fixé à 5.

Avant de procéder à l'élection, M. le Syndic remercie les membres des anciennes commissions d'Ursy et Montet qui ne se représentent pas : Pour Ursy, Mme Corinne Bosson.

Pour Montet, Mme Sandra Demierre, Mme Marie-Claire Mottola, M. Stefan Olgati, M. René Gloor, M. Eric Reber.

Candidats (es)

- ✓ Monsieur Ludovic Bürgi, Ursy, membre sortant
- ✓ Madame Valérie Carrel, Vauderens, membre sortante
- ✓ Madame Chantal Charrière, Ursy, membre sortante
- ✓ Monsieur Dominique Gavillet, Bionnens, membre sortant
- ✓ Monsieur Frédéric Perrottet, Montet-Glâne

Pas d'autres propositions.

- ✓ Mesdames Valérie Carrel, Chantal Charrière et Messieurs Ludovic Bürgi, Dominique Gavillet et Frédéric Perrottet sont proclamés élus.

9. Divers

Remerciements à M. Gilbert Butty

M. le Syndic tient à exprimer la profonde reconnaissance de la commune à M. Gilbert Butty, qui a exercé pendant 40 ans la fonction de caissier, aujourd'hui désignée sous le titre d'administrateur des finances, au sein de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU). Durant ces années d'engagement, il a activement contribué à la réalisation de projets majeurs, notamment la construction de la première salle de gymnastique ainsi que du bâtiment de l'administration communale. Il a également été impliqué dans la réalisation de la deuxième halle de gym, inaugurée en 2006.

Mais l'engagement de M. Gilbert Butty ne s'est pas arrêté à l'ACSU. Dès la création de l'EVMC en 1988, association regroupant les villages d'Esmonts, Vuarmarens, Montet et Chavannes-sur-Moudon pour la gestion de l'épuration des eaux à la STEP de Moudon, il en a assuré la comptabilité. Cette structure sera dissoute début 2026 avec la mise en service de la nouvelle STEP à Lucens.

Enfin, M. Gilbert Butty a également mis ses compétences au service de l'AGSO, association créée en 1990, et dont les statuts viennent d'être modifiés au cours de cette assemblée. Depuis 35 ans, cette association regroupe les communes du sud de la Glâne, soucieuses de garantir un approvisionnement fiable en eau potable.

Au nom des nombreux élus qui ont eu le plaisir de collaborer avec lui, et de l'ensemble de la population, M. le Syndic adresse à M. Gilbert Butty ses plus sincères et chaleureux remerciements pour son engagement exceptionnel.

Personnel communal

Le 1^{er} avril 2025, Mme Marie-Claude Conus a célébré 20 ans d'activité au service de la commune. Entrée en 2005 comme secrétaire communale à Vuarmarens, elle a intégré

l'administration d'Ursy lors de la fusion de 2012, d'abord comme secrétaire adjointe, puis comme secrétaire communale et responsable de l'administration dès 2019. Forte de l'expérience acquise lors des deux précédentes fusions qu'elle a vécues au cours de sa carrière, elle a préparé et organisé la récente fusion de manière très professionnelle avec l'aide bien sûr de l'administration. Au nom du Conseil communal et au nom de toute la population de la commune, M. le Syndic remercie et félicite Mme Conus pour tout son travail, son engagement exemplaire et sa fidélité envers la commune. Nous espérons pouvoir compter encore longtemps sur ses compétences.

Notre responsable d'exploitation, M. Rémi Deillon, a décidé de retourner à son premier métier. En conséquence, le Conseil communal a ouvert la mise au concours de son poste. Les candidatures sont attendues d'ici au 30 mai 2025.

Suite à la démission des concierges en place, l'organisation de la conciergerie des salles de Montet-Glâne et Ursy a été revue. Mme Christine Monnier a été engagée en qualité d'intendante des deux salles. Elle a pris ses fonctions le 1er mai 2025.

Portes ouvertes – bâtiment communal

Les travaux de rénovation du bâtiment de l'administration communale, de la salle de gym I ainsi que de l'ancienne école sont désormais achevés. Le Conseil communal a le plaisir d'inviter la population à une journée portes ouvertes le vendredi 4 juillet 2025, de 15h à 19h. Le programme détaillé sera communiqué prochainement.

Projet centre village d'Ursy

La parole est passée à M. Didier Dutoit, Conseiller communal en charge du dossier. La commune d'Ursy travaille en collaboration avec le Canton pour améliorer l'aménagement du centre du village d'Ursy. Le projet est encore en phase d'étude. Il est encore trop tôt pour fournir des informations détaillées à ce stade. Une séance d'information destinée d'abord aux riverains concernés et ensuite la population sera organisée en temps voulu.

Cirque à l'école

À l'initiative du corps enseignant, le cirque Gommette & Gabatcho s'est installé début mai à côté de la salle de gym II et restera jusqu'à fin juin. En lieu et place des traditionnels camps de ski ou verts, les enfants de l'école vivront une semaine complète d'initiation aux arts du cirque, par groupes de 3 à 4 classes. Chaque fin de semaine, les élèves présenteront un spectacle à leurs parents, accompagné d'un numéro de la troupe.

Deux représentations ouvertes au public (sans participation des enfants) auront lieu :

- Lundi 9 juin (Pentecôte) à 17h30
- Mercredi 25 juin à 17h30 (à confirmer)

Maternelle d'Ursy

Comme déjà annoncé, la fusion de la Maternelle et de la Coccinelle sera effective en septembre prochain. La nouvelle structure propose quatre matinées et deux après-midis par semaine. Quelques places sont encore disponibles pour la rentrée de 2025. Cette offre favorise la socialisation des enfants et constitue une excellente préparation à l'entrée à l'école.

Fête nationale le 31 juillet 2025

Le Conseil communal organisera la traditionnelle soirée de fête nationale le mercredi 31 juillet 2025 sur la place devant la salle où nous nous trouvons. Nous aurons le plaisir d'accueillir Mme Isabelle Chassot, conseillère aux Etats, qui nous fera l'honneur de partager cette soirée avec la population d'Ursy. Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver cette date.

Fermeture estivale de l'administration

L'administration communale sera fermée du 31 juillet au 8 août 2025 inclus.

Prochaine assemblée

L'assemblée des budgets 2026 se tiendra le lundi 15 décembre 2025.

Discussion

M. Nicolas Gavillet se questionne concernant les éventuels aménagements routiers prévus le long de la Route de Moudon dans le cadre du projet du centre du village d'Ursy. Il souligne que les véhicules ne s'arrêtent pas systématiquement aux passages piétons, notamment devant le

bâtiment Arcadie, et mentionne également celui situé à la sortie de l'église. Ces passages sont dangereux.

M. le Syndic répond que le Conseil communal est bien conscient de la problématique. Des solutions sont actuellement à l'étude, mais il précise que le périmètre du projet du centre du village ne s'étend pas jusqu'à la Route de Moudon. En revanche, le passage piéton à la sortie de l'église est inclus dans l'étude en cours.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22.21 heures.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Dubey

Marie-Claude Conus